



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2963

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Vie étudiante - Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements pour l'année 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Peillon

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burriland, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneire, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 17 septembre 2018****Délibération n° 2018-2963**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Vie étudiante - Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements pour l'année 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon est le second site d'enseignement supérieur français, avec plus de 150 000 étudiants (dont 23 000 étudiants internationaux), 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction "académique" de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Concernant la vie étudiante, Lyon arrive en 1<sup>ère</sup> place du classement des "villes où il fait bon étudier", établi en 2017 par le magazine l'Étudiant. La Métropole est reconnue pour son attractivité, la qualité de son offre de formations et le cadre de vie agréable et dynamique dont bénéficient ses étudiants. Parmi les équipements dont peuvent disposer les étudiants, se distingue la Maison des étudiants : située au cœur du 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, elle accueille en résidence une cinquantaine d'associations étudiantes, les accompagne dans leurs projets de développement, fait naître des initiatives et valorise les actions et projets incubés en son sein. Ce lieu de valorisation des initiatives étudiantes contribue pleinement au développement et à l'attractivité de notre territoire.

Depuis la création du service commun "Vie étudiante" entre la Métropole et la Ville de Lyon au 1er janvier 2016, la Métropole poursuit et développe, au titre des 2 collectivités, les actions dans le domaine de la vie étudiante. Dans ce cadre, la Ville de Lyon continue à soutenir la vie étudiante à travers sa participation financière annuelle au service commun. S'agissant du soutien aux associations étudiantes (subventions ou cotisations), 2 budgets distincts ont été conservés en 2018 : 14 000 € pour la Ville de Lyon et 22 000 € pour la Métropole, permettant de financer le soutien aux actions dédiées à la vie étudiante, en fonction de leurs compétences.

**II - Objectifs : le soutien aux associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante**

Les étudiants, parce qu'ils sont de jeunes apprenants, inventent les pratiques de demain. Ils se servent des connaissances qu'ils acquièrent mais, surtout, ils expérimentent tous les usages, notamment, technologiques du présent. Ils sont aussi des relais d'opinion et des vecteurs de notoriété au service du territoire. Les activités qui ne relèvent pas de leurs études sont souvent, pour les étudiants, un excellent moyen d'expérimenter leur savoir-faire et leur savoir-être. À travers ces expériences, ils démontrent leurs talents, leurs valeurs et esquissent des potentiels.

Ces activités sont encouragées et soutenues par tous les acteurs de la vie étudiante, car elles contribuent à l'animation des campus et des lieux de vie universitaire. Elles sont également fortement encouragées par les territoires qui ont su voir dans ces "jeunes acteurs urbains", un vivier d'enrichissement et de renouvellement sociétal permanent. La Ville de Lyon s'est investie précocement dans ce domaine.

La Métropole souhaite poursuivre la valorisation et la promotion des initiatives étudiantes. Au travers du soutien apporté, il s'agit d'accompagner le développement d'initiatives étudiantes ou de projets en lien avec les étudiants, de révéler des projets qui contribuent à l'attractivité et au rayonnement du territoire à l'international, de valoriser des actions qui favorisent l'expérimentation, l'innovation, l'acquisition de savoir-être et de compétences, indispensables à une bonne insertion économique et sociale.

La Métropole souhaite ainsi inciter les étudiants à devenir des acteurs à part entière de la société, leur offrir la possibilité de réaliser leurs projets à l'échelle de la cité, dans tous les champs du développement urbain et économique. Au travers de la mise en visibilité de ces actions, il s'agit d'inscrire définitivement l'agglomération parmi les métropoles étudiantes au niveau européen.

Les projets et initiatives d'intérêt pour la Métropole portent sur les thématiques suivantes :

- les projets et événements visant à développer la création et les pratiques artistiques, culturelles et sportives, l'entrepreneuriat, l'engagement, la solidarité, la citoyenneté, le développement durable,
- les projets et événements qui contribuent à l'attractivité ou au rayonnement international de la Métropole,
- les projets et événements qui favorisent la conduite de projets, l'expérimentation, l'innovation, l'acquisition de savoir-être, de savoir-faire et de compétences au service de l'intégration sociale et de l'insertion économique des étudiants.

L'ensemble de ces projets et événements doit être organisé par des associations étudiantes ou destiné principalement aux étudiants et doit se dérouler sur le territoire de la Métropole.

### **III - Compte-rendu des actions réalisées en 2017**

En 2017, la Métropole a soutenu 16 associations étudiantes pour un montant total de 22 000 €. Ces associations ont organisé leurs événements et réalisé leurs projets dans les domaines suivants :

- pratiques artistiques et culturelles : Lézartgaco pour le festival Artlezia, l'Association des étudiants ingénieurs des travaux publics de l'État (AEITPE) pour les Rencontres théâtrales de Lyon,
- attractivité et accueil international : International Student Lyon pour l'édition du guide d'accueil des internationaux et l'organisation du village associatif de la Nuit des étudiants du monde (NEM) en collaboration avec Erasmus Student Network (ESN) Cosmolyon, ainsi que des actions spécifiques pour les 30 ans du programme Erasmus,
- citoyenneté : Lyon Mun pour des débats publics inspirés de ceux de l'Organisation des Nations unies (ONU), les Jeunes européens pour ses conférences et débats,
- entrepreneuriat : Enactus avec l'opération Booster de professionnalisation, Osons ici et maintenant avec la Fabrik à Déclik,
- sport : That'sIAELyon pour la coupe de France des Instituts d'administration des entreprises (IAE), Club des 24 heures de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) pour son festival du même nom, Association sportive Lyon 1 pour la fête du basketball universitaire,
- santé : Avenir santé pour son programme annuel d'actions de prévention,
- innovation : Clés-Facil et l'astronomie pour la réalisation d'une fusée à 2 étages, Clubelek pour la coupe Rhône-Alpes de robotique, Studio 25 pour ses formations aux outils multimédias.

### **IV - Proposition de subventionnement pour l'année 2018**

En 2018, 9 associations ont déjà fait l'objet d'un soutien financier de la Métropole pour un montant cumulé de 10 000 € (délibération n° 2018-2622 du 16 mars 2018).

Après instruction des nouvelles demandes de subventions reçues par le service commun Université, il est proposé d'apporter un soutien financier à plusieurs projets et initiatives dans les champs thématiques suivants :

#### **1° - Professionnalisation**

##### ***Association Animafac***

En 2018, une délégation de l'association est en résidence à la Maison des étudiants.

L'association Animafac est un réseau de plusieurs milliers d'associations étudiantes, créé en 1996, qui a pour but de permettre aux associations étudiantes de mener à bien leurs projets collectifs, en se basant sur l'échange d'expériences et de pratiques entre associations. Pour cela elle propose des programmes dédiés.

Cet accompagnement est constitué d'un suivi individualisé des équipes et des projets, d'ateliers thématiques inter et intra établissements, de ressources en lignes, d'événements locaux, régionaux, nationaux et de rencontres avec des professionnels.

Ainsi Animafac propose en 2018 un projet à la Maison des étudiants intitulé "week-end de formation à la gestion associative" qui s'inscrit dans le cadre du "Forum des initiatives étudiantes" organisé par la Maison des étudiants du 12 au 18 novembre 2018.

L'action se déroulera les 17 et 18 novembre, réunissant une soixantaine d'associatifs étudiants. Les objectifs d'Animafac sont de les former à la gestion de projet et de les sensibiliser à sa valorisation, à travers 6 ateliers spécifiques sur les 18 proposés par les partenaires du week-end. Ces formations vont permettre de professionnaliser et de dynamiser la vie associative étudiante de la Métropole.

Cette action entre dans le cadre de l'enrichissement de l'offre de services de la Maison des étudiants de la Métropole.

Budget prévisionnel du projet 2018 : 4 936 € - Proposition de soutien : 2 000 €

## **2° - Culture et animation urbaine**

### ***Association Silence production***

L'association Silence production propose un atelier d'enregistrement musical, ouvert aux étudiants de la Métropole et piloté par la Maison des étudiants. Le groupe musical vainqueur du tremplin "jeune" organisé par la Ville de Villeurbanne pour valoriser les talents étudiants lors de la NEM, se verra offrir 10 jours d'enregistrement / mixage et se produira en 1<sup>ère</sup> partie des concerts de la NEM 2018.

Silence production accompagnera les musiciens dans la production et la réalisation de 5 titres qui constitueront un outil professionnel de promotion sur les ondes et les réseaux sociaux. L'accent sera porté sur la qualité avec la structuration de l'instrumentation, l'approche de la prise de son, le coaching vocal et le mixage. Un plan de communication sera défini pour accompagner la promotion, notamment, sur le site étudiant de la Métropole : [www.lyoncampus.fr](http://www.lyoncampus.fr).

En 2017, l'association a reçu une subvention de 2 000 € de la Ville de Lyon.

Budget prévisionnel du projet : 7 170 € - Proposition de soutien : 2 600 €

## **3° - Solidarité**

### ***Association "Étudiants et développement"***

En 2018, une délégation de l'association "Étudiants et développement" est en résidence à la Maison des étudiants.

Étudiants et développement est un réseau national de plusieurs centaines d'associations qui a pour objectif de favoriser l'engagement des étudiants dans la solidarité internationale. Elle anime un réseau international de jeunes porteurs de projets de solidarité qu'elle forme et accompagne.

Ces actions se déroulent, notamment, à la Maison des étudiants. En 2018, Étudiants et développement s'associe au "Forum des initiatives étudiantes" de la Maison des étudiants, qui aura lieu du 12 au 18 novembre 2018. Durant le "week-end de formation à la gestion associative", les 17 et 18 novembre, Étudiants et développement proposera 6 ateliers spécifiques, sur les problématiques de développement et de coopération internationale, dont la sensibilisation à l'interculturalité.

Ces actions vont permettre de valoriser une réflexion et une parole de jeunes sur les problématiques du développement et de la solidarité internationale. Elles vont contribuer aussi à les rendre plus visibles dans la Métropole.

Budget prévisionnel du projet : 4 888 € - Proposition de soutien : 2 000 €

#### **4° - Innovation et médias**

##### ***Association "Student Game Events"***

L'association Student Game Events est composée d'étudiants principalement issus des formations informatiques et vidéos. Elle a pour objectif de réaliser des événements autour du jeu vidéo et, notamment, le Student Game Show 2.0. Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, les étudiants organisateurs invitent les étudiants des écoles spécialisées dans le jeu vidéo à présenter leurs projets à des professionnels.

Ainsi, une vingtaine de projets étudiants seront soumis au grand public et testés par des visiteurs et des professionnels.

Le Student Game Show 2.0 permet à des étudiants de rencontrer le monde professionnel auquel ils se destinent et de structurer leur insertion professionnelle.

Budget prévisionnel du projet : 4 950 € - Proposition de soutien : 1 500 €

#### **5° - Développement durable**

##### ***Association le Réseau français des étudiants pour le développement durable (REFEDD)***

En 2018, une délégation de l'association le REFEDD est en résidence à la Maison des étudiants.

L'association a pour objectif de sensibiliser les étudiants aux questions d'environnement et de développement durable. En 2018, elle part du postulat que la jeunesse a un rôle majeur à jouer pour inventer de nouveaux modes de vie et de consommation respectueux des écosystèmes naturels. Pour cela, elle accompagne et informe les étudiants à travers des rencontres locales et nationales. Elle propose également des guides et des formations.

Ces actions se déroulent, notamment, à la Maison des étudiants. En 2018, le REFEDD s'associe au "Forum des initiatives étudiantes" de la Maison des étudiants, qui aura lieu du 12 au 18 novembre 2018. Durant le "week-end de formation associative", les 17 et 18 novembre, le REFEDD proposera 6 ateliers spécifiques sur les problématiques de développement durable, dont la sensibilisation à l'éco responsabilité.

Ces actions vont permettre aux étudiants d'acquérir des compétences et de valoriser leurs réflexions sur les problématiques du développement durable. Elles vont contribuer aussi à les rendre visibles dans la Métropole.

Budget prévisionnel du projet : 5 250 € - Proposition de soutien : 2 000 €

#### **6° - Accueil et intégration des étudiants**

##### ***Association TiRHLire***

L'association TiRHLire des élèves de l'école vétérinaire "Vétagro Sup", du Campus de Marcy l'Étoile a pour objectif d'accueillir et d'intégrer les étudiants nouveaux arrivants sur le campus. Ainsi depuis quelques années l'association TiRHLire organise une semaine complète d'accueil, ponctuée de nombreuses activités. C'est l'ensemble de la promotion qui s'investit pour préparer les diverses animations, soit 140 personnes. En 2018, la semaine se déroulera du lundi 3 septembre au dimanche 9 septembre.

Un rallye pédestre pour découvrir la Ville de Lyon, des concerts et une compétition sportive seront les préludes à des soirées de rencontres et d'échanges avec les anciens élèves et les professionnels. Plus de 700 participants sont attendus durant cette semaine.

Budget prévisionnel du projet : 41 400 € - Proposition de soutien : 400 €

##### ***Association International Student Lyon (ISL)***

En 2018 l'association ISL est en résidence à la Maison des étudiants.

L'association ISL a pour objectif d'accueillir et de faciliter l'intégration des étudiants internationaux à travers l'accompagnement dans les démarches administratives, comme l'ouverture d'un compte bancaire, tout au long de l'année universitaire. Par ailleurs, elle propose des sorties de découverte de Lyon et de ses richesses patrimoniales et événementielles, comme la Fête des lumières. ISL organise des visites gratuites ou à des prix

très modiques, des principaux quartiers et monuments lyonnais, mais organise aussi des pique-niques, bowlings, laser games, etc.

Son objectif est de donner aux étudiants l'occasion de découvrir et d'apprécier notre Métropole, d'en garder un bon souvenir et de faire des étudiants internationaux nos meilleurs relais d'opinion.

Chaque année, ISL s'associe à la Métropole à l'occasion de la NEM et organise le village associatif. Ce village est composé d'une vingtaine d'associations étudiantes qui auront pour mission de donner les clés de la Métropole aux 2 500 nouveaux arrivants de tous horizons. ISL est chargé de réunir les associations, de préparer et de planifier leur installation. ISL réalise, par ailleurs, la communication et la signalétique, et supervise le déroulement général du village de 21 heures à minuit, en coordination avec la Métropole.

Cet accueil convivial bien orchestré, contribue à la bonne notoriété et au rayonnement de notre Métropole.

En 2017, l'association a reçu une subvention de 1 000 € de la Métropole.

Budget prévisionnel du projet : 4 500€ - Proposition de soutien : 1 500 €

#### **V - Modalités de versement des subventions**

Le versement de la subvention interviendra en une seule fois, au plus tard le 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle ladite subvention est attribuée, sur présentation d'un appel de fonds qui devra parvenir au plus tard le 30 novembre. Chaque association devra, en outre, fournir à la Métropole un bilan qualitatif et financier du projet subventionné, dans un délai de 6 mois à compter de sa réalisation ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 12 000 € aux associations étudiantes suivantes pour l'année 2018 d'un montant de :

- 2 000 € au profit de l'association Animafac,
- 2 600 € au profit de l'association Silence production,
- 2 000 € au profit de l'association Étudiants et développement,
- 1 500 € au profit de l'association Student Game Events,
- 2 000 € au profit de l'association le REFEDD,
- 400 € au profit de l'association TiRHLire,
- 1 500 € au profit de l'association ISL.

**2° - Autorise** monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 12 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P03O5123.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.**